

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 16

Artikel: Recettes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Onna publicachon.

Quand l'est qu'on va su Berne avoué lo trein dè la Brouye et qu'on s'arrêtè à la gara dè Tsébre, s'on vouaitè pè la portetta, on vâi, à man draita, on galé veladzo qu'on l'ai dit Publio.

Cé veladzo, qu'est ora dé la perrotse dè Poaidao, fasai, après la granta révoluchon dè noinante-hout, na coumouna, avoué na municipalité, coumeint dè juste; mà, quand nouftron premi Grand Conset eût zu organisà lo canton ein districts, ein sacllos et ein coumounès et que lè z'arpenteur uront lèvâ ti cllião pliliens, Publioz et on moué d'autro petits zeindrâi dâi z'environns ont fê méillion-méllieta avoué Poaidao po férè què na mîma coumouna et dè bio savâi lè municipaux dè ti cllião petits veladzo qu'aviont fê l'accordâiron ont du démichénâ que cein lè z'eimbétâvè gros dé sè vairé dinse mettrè à pi, kâ paret que l'aviont dâi bio gadzo.

Dein cè temps, la Coumouna dè Publioz avâi prâo bou, coumeint ora et fasiont soveint dâi misés po ein veindro na boun 'empartia à cllião qu'ein aviont fauta.

On iadzo que l'aviont fê na misa dè publio, la municipalité la fe mettrè su lè papai et la fe criâ assebin dein ti lè carro dâi veladzo, pè lo sargent.

Stusse preind don sa tièce et sè met à tabornâ coumeint vâ vo dirè :

Brran-rran-rran ! rran-rran-rran ! rran-rran-rran ! rranc ! trâi iadzo.

La Municipalité dè Publioz fâ savâi ai dzeins de Publioz que deceindro, à la pinta de Publioz, l'ai arâ na misa dè publio et que ti cllião que miséront dâi publio dévelrontourni dou cauchons bordzâi dè Publioz et refourni atant dè publionns que l'aront misa dè publio, po republionâ la publiondâre.

R-r-r-r-ran ! ...

C. T.

Voici, pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent qu'imparfaitement le patois, la traduction de la curieuse publication ci-dessus :

« La Municipalité de Publioz fait savoir aux gens de Publioz, que vendredi, à l'auberge de Publioz, il y aura une mise de peupliers, et que tous ceux qui miseront des peupliers devront fournir deux cautions, bourgeois de Publioz, et fournir en même temps autant de jeunes peupliers qu'ils auront misé de peupliers, pour repeupler en peupliers l'endroit où ils viennent d'être abattus (la peuplierie). »

Quant aux divers hameaux et petits villages, auxquels notre correspondant fait allusion, et qui formaient autrefois des communautés distinctes, voici quel était l'état des choses :

« Puidoux continua à faire partie de la paroisse de St-Saphorin jusqu'à la révolution de 1798. A cette date, chacune des petites bourgeoisies de la paroisse voulut avoir sa municipalité et sa régie, et l'on établit une chambre générale de régie pour les biens de la paroisse. Au moment où le canton fut organisé en cercles et communes, la paroisse de St-Saphorin forma un cercle, et chacune des petites communes, à l'exception de Montelier, garda sa municipalité. Une délégation de ces municipalités régissait les biens de la paroisse et ceux de l'hôpital.

Cette situation ne tarda pas à amener des tiraillements entre ces municipalités diverses, qui toutes voulaient tirer de la bourse paroissiale de quoi suffire aux dépenses dont les bourgeoisies n'étaient pas chargées sous le régime bernois. Dès lors ou crut devoir terminer ces difficultés par un partage des biens paroissiaux, qui fut réglé par le gouvernement

en 1809, sous l'inspection de l'avocat Bourgeois, de Morges, envoyé sur les lieux pour surveiller les opérations.

Chacun des bourgeois de la paroisse a pu choisir la bourgeoisie particulière à laquelle il désirait appartenir. *Puidoux, Publoz et Cremières* ont désiré être réunis et n'ont fait qu'une seule commune.

Impressions de voyage.

Trois Neuchâtelois, qui avaient fait leur fortune dans l'industrie horlogère, coulaient, depuis plusieurs années déjà, une vie des plus douces. Ils buvaient bien, mangeaient de même et faisaient, le soir, la partie de piquet.

Ces messieurs, qui se préoccupaient fort peu de ce qui se passait en dehors des montagnes qui les virent naître, résolurent cependant, un jour, de visiter Paris, dont on leur avait dit tant de merveilles.

L'un s'appelait Courvoisier.

L'autre Boudry.

Le troisième Coulon.

Quoique riches, ils prirent des billets de troisième classe et partirent. Ils trouvèrent le voyage long, très long, et arrivèrent à Paris dans la soirée, entre onze heures et minuit.

Courvoisier, éreinté, proposa à Boudry, qui était sur les dents, et à Coulon, qui dormait debout, de ne point courir à la recherche d'un hôtel et de coucher dans la première auberge qui s'offrirait à eux, en face de la gare.

Avant de se coucher, tous furent d'accord pour dire que Paris leur paraissait monotone et sombre.

A cinq heures du matin, Boudry, que le bruit étourdissant des voitures ayant réveillé, se lève, va droit au lit de Courvoisier et lui dit :

— Est-ce que tu t'amuses, toi, à Paris ?

— Moi ! je m'embête à mourir.

— Allons-nous-en, dit Coulon en se frottant les yeux.

— Partons.

Et ils reprirent le chemin de fer.

Deux jours après, ils rentraient dans leur village, où ils résumaient ainsi leurs impressions de voyage :

— Quelque chose de propre que leur Paris !..

OPÉRA. — Notre troupe lyrique a débuté hier soir dans la *Mascotte*, devant une belle salle et d'une manière bien réjouissante pour le reste de la saison. Le succès de Mlle Lambrecht, première chanteuse des Bouffes-Parisiens, a été des plus brillants, dans le rôle de Bettina. Elle était d'ailleurs remarquablement bien entourée, car les autres rôles, sans exception, ont été fort bien tenus.

Les fréquents et chauds applaudissements qui ont accueilli ces excellents artistes doivent leur avoir suffisamment prouvé, qu'ils s'étaient acquis, dès le début, la sympathie générale.

D'un autre côté, le Comité du théâtre a eu une très bonne idée en choisisant la *Mascotte*, comme pièce de début. C'est là un opéra-comique semé d'une foule de situations pittoresques, de scènes parfois désopilantes. En outre, la partition contient nombre de morceaux d'une charmante mélodie et dont plusieurs sont devenus très populaires. Le voyage qu'excita cet opéra à son apparition fut si considérable, que pendant tout le cours de l'année 1881, les Bouffes-Parisiens n'affichèrent pas d'autre spectacle et firent chaque soir salle comble.

On apprendra donc avec plaisir qu'une seconde représentation de la *Mascotte* nous sera donnée demain, dimanche.

Il y aura, nous n'en doutons pas, une salle bien garnie où la gaîté et les applaudissements s'en donnent à cœur joie.

Charade.

Parfois elle m'amuse et parfois je la crains. Ceci, pour toi, lecteur, ne sera pas merveille, Si je te dis tout bas, oui, bien bas à l'oreille : « Son premier, son second, son tout, sont féminins. »

Glion-Naye. — Le chemin de fer de Glion-Naye vient de reprendre son service. Un train partant l'après-midi, de Glion, permet aux voyageurs de séjournier une heure au sommet de Naye et de rentrer à Territet à 6 heures. Le spectacle qu'offrent actuellement les Alpes encore couvertes de neige, vu de là-haut, est de toute magnificence.

Recettes.

Viande. — La jeune viande, cuite trop tôt après l'abatage, reste dure même après une longue cuisson. Pour remédier à cet inconvénient, ajouter à l'eau du pot-au-feu une goutte de vinaigre.

Le nettoyage des poissons est un ouvrage désagréable, surtout lorsque les écailles s'enlèvent difficilement. On peut obvier à cet inconvénient en trempant les poissons pendant quelques secondes dans de l'eau bouillante.

Boutades.

Il y a eu au déjeuner une scène assez vive entre monsieur et madame. Depuis, ils se boudent.

Dans l'après-midi, leur fillette, voyant arriver l'accordeur :

— Quand vous aurez fini pour le piano, tâchez donc d'accorder papa et maman !

Un jeune élégant revenant de Montbenon en vélocipède fait un faux mouvement et s'étale de son long sur le pavé de St-François.

Pendant qu'il se relève et s'époussette, rouge et penaude, un cocher de fiacre lui crie d'une voix goguenarde :

— Hein ! c'est la faute de la bête... pas vrai ?

Affaire de duel :

On rédige les conditions de la rencontre : « ...et il sera interdit de faire usage de la main gauche !... »

Un témoin. — Mais mon client est gaucher. Un témoin adverse. — Raison de plus !

Une très jolie femme, qui avait peu d'esprit, se plaignait à l'une de ses bonnes amies d'être sans cesse tourmentée par la foule de ses adorateurs.

— Ah ! ma chère, lui répliqua l'amie en souriant, il vous est bien facile de les éloigner, vous n'avez qu'à parler.

Une dame écrivait à l'une de ses amies qui lui avait demandé des nouvelles de son fils, récemment reçu membre du barreau : « Mon fils est très bien, ma chère ; quoique son bureau ne soit ouvert que depuis quelques mois, il a déjà eu, grâce à Dieu, de nombreux procès. »

Parmi les calinotades dont s'enrichit chaque jour la littérature française, on oublie trop de compter le sermon que prononça un capucin, et dans lequel on remarque cette phrase :

« Admirons, mes chers frères, admirons la bonté de Dieu, qui mit la mort à la fin de la vie pour donner à l'homme le temps de s'y préparer. »

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à Zurich, Bâle et St-Gall expédient de l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour

1 robe de dame de qualité durable	Fr. 4 50
1 robe de cachemire, pure laine	» 5 10
1 jupon, joli choix de modèles	» 2 40
1 blouse de dame ou habit d'enfant	» 1 50

Echantillons pour habit de dames, messieurs et garçons. Marchandises en toile et coton franço à chacun. Adresse : Max Wirth, Zurich.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

— Planches à dessin de premier choix. —

Lausanne. — Imprimerie Guillod-Howard.